

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le deuxième (2^e) jour de décembre 2019 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Madame la conseillère:
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers:
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Pierre Bussièrès
Richard Bernier

Absence motivée : Anthony Hallé

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

310-12-19 **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussièrès
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en ajoutant le point suivant :

7.3 Prolongation du contrat de chargée de projet de Joanie Lévesque.

Le point 7.2 est reporté à une séance ultérieure.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert à tous autres sujets.

311-12-19 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

a) Rapport mensuel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières de fonctionnement et des activités d'investissement du mois de novembre 2019.

RAPPORT MENSUEL

ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel de novembre 2019
Pour la période du 01 janvier au 30 novembre
2019

	Budget 2019	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-2018	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-2019	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus

Taxes	-4 212 918	-4 212 918	-4 048 162	-4 345 396	132 478	103.14%
Paiement tenant lieu de taxes	-130 600	-130 600	-125 223	-132 868	2 268	101.74%
Services rendus	-200 912	-200 912	-245 282	-213 105	12 193	106.07%
Autres revenus	-125 900	-125 900	-139 694	-279 136	153 236	221.71%
Transferts	-154 722	-154 722	-55 690	-90 940	-63 782	58.78%

Total revenus	-4 825 052	-4 825 052	-4 614 051	-5 061 445	236 393	104.90%
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	----------------	----------------

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	905 610	905 610	768 907	759 536	146 074	83.87%
Sûreté du Qbc	295 188	295 188	295 188	304 087	-8 899	103.01%
Pompiers	198 616	198 616	135 348	210 704	-12 088	106.09%
Sécur.civ. Autres	30 805	30 805	25 631	27 374	3 431	88.86%
Voirie	399 925	399 925	284 839	347 210	52 715	86.82%
Enlèv.de la neige	306 060	306 060	286 465	338 023	-31 963	110.44%
Eclairage rues	18 550	18 550	13 698	15 362	3 188	82.81%
Transport collec	9 878	9 878	13 008	9 878	0	100.00%
Usine filtration	244 868	244 868	301 207	269 081	-24 213	109.89%
Réseau aqueduc	63 445	63 445	118 949	139 816	-76 371	220.37%
Usine d'épuration	94 590	94 590	104 108	82 340	12 250	87.05%
Réseau d'égout	63 280	63 280	52 196	73 950	-10 670	116.86%
Matières résid.	476 161	476 161	419 187	408 895	67 266	85.87%
Autres, hygiène	8 171	8 171	7 793	7 963	208	97.45%
Santé - bien-être	81 566	81 566	56 331	37 414	44 152	45.87%
Urbanisme	167 231	167 231	131 954	154 428	12 803	92.34%
Ind.et commerce	67 397	67 397	30 993	31 967	35 430	47.43%
Tourisme	35 550	35 550	58 376	36 137	-587	101.65%
Rénov.urbaine	18 320	18 320	16 337	31 831	-13 511	173.75%
Embellissement	97 120	97 120	84 040	92 475	4 645	95.22%
Loisir	683 636	683 636	589 296	660 972	22 664	96.68%
Culture, centre c.	255 526	255 526	232 812	275 010	-19 484	107.63%
Bibliothèque	31 020	31 020	26 641	26 430	4 590	85.20%
Patrimoine	10 700	10 700	10 410	10 638	62	99.42%
Autres, culture	9 100	9 100	2 730	4 119	4 981	45.26%
Frais financ., int.	152 756	152 756	37 604	84 723	68 033	55.46%

Total dépenses	4 725 069	4 725 069	4 104 048	4 440 363	284 707	93.97%
-----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	----------------	---------------

Résultat

de l'exercice	99 983	99 983	510 003	621 082	-521 100	621.19%
----------------------	---------------	---------------	----------------	----------------	-----------------	----------------

Remb.capital	277 441	277 441	216 511	193 200	84 241	69.64%
---------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	---------------

Immobilisations	0	0	0	-16 843	16 843	0.00%
------------------------	----------	----------	----------	----------------	---------------	--------------

Affectations

Activités d'invest.	0	0		0	0	0.00%
Surplus non aff.	-161 338	-161 338		0	-161 338	0.00%
Surplus acc.aff.	-36 120	-36 120	-30 000	-9 966	-26 154	0.00%

Fonds de roul.	20 000	20 000	20 000	20 000	0	0.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	-12 900	0	0	0.00%
	-177 458	-177 458	-22 900	10 034	-187 492	-5.65%
Surplus (déficit)						
de l'exercice	0	0		434 691		

RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT

Rapport mensuel de novembre 2019
Pour la période du 01 janvier au 30 novembre
2019

	Budget 2019	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-2018	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-2019	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0				0.00%
Quotes-parts	0	0				0.00%
Transfert	-10 000	-10 000		-22 000	12 000	220.00%
Contr.prom.autres	0	0	0			0.00%
	-10 000	-10 000	0	-22 000	12 000	220.00%

Dépenses d'investissement

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	20 000	20 000	0	36 328	-16 328	181.64%
Transport	25 000	25 000	134 547	58 516	-33 516	234.06%
Hygiène du milieu	0	0	1 252 334	199 128	-199 128	0.00%
Amén.urb zonage	0	0	151 320	13 205	-13 205	0.00%
Loisir & culture	0	0	195 372	50 951	-50 951	0.00%
	45 000	45 000	1 733 573	358 127	-313 128	795.84%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la revente	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0

Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	-2 952 800	2 952 800	0.00%
	0	0	0	-2 952 800	2 952 800	0.00%

Affectations

Activités fonction.	0	0	0	0		0
Surplus non aff.	-10 000	-10 000	-154 500	0	-10 000	0
Surplus affecté	-25 000	-25 000	-143 150	-126 166	101 166	504.67%
Fonds de roul.	0	0	0	0		0
	-35 000	-35 000	-297 650	-126 166	91 166	360.48%

Total sources						
de financement	-45 000	-45 000	-297 650	-3 100 966	3 055 966	6891.04%

Surplus (déficit)			
de l'exercice	0	0	2 742 839

312-12-19

b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
 APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de novembre 2019 au fonds d'administration pour un montant de 175 290,35 \$:

DÉPENSES DE NOVEMBRE 2019 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	27-10-2019 AU 09-11-2019	25 375.03 \$
	10-11-2019 AU 23-11-2019	27 335.99 \$
Gouv. Québec	Remises d'octobre 2019	29 540.29 \$
Lord, Stephen	Remb. déplacement et dépenses, nov. 2019	164.22 \$
		82 415.53 \$

CONTRATS

Agat Laboratoires ltd	Analyses eau potable, eaux usées, octobre	1 104.45 \$
Canadien national	Passages à niveau, octobre 2019	884.43 \$
Caron Richard	Loc. équip. embell. du 27 oct. au 9 nov. 2019	572.07 \$
Demers Diane	Droit de virée, hiver 2019-2020	50.00 \$
Dubé Marianne	Ent. Vigie du 27 oct. au 9 nov. 2019	384.62 \$
Dubé Marianne	Ent. Vigie du 10 au 23 nov. 2019	384.62 \$
Dupont Marc-André	Loc. terrain pour enseigne gaspé est	76.61 \$
Éthier Avocats inc.	Réclamation taxes, méthode simplifiée, oct.	245.04 \$
Groupe Bouffard	Récupération / traitement octobre	2 236.61 \$
Groupe Ultima	Surprime, avenant 21, assurances biens	15.00 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ novembre 2019	800.00 \$
Messer Canada inc.	Oxygène	1 145.17 \$
Morin Raymonde	Droit de virée, hiver 2019-2020	50.00 \$
Novicom Technologies inc.	Réseau cellulaire, novembre 2019	241.04 \$
	Réseau cellulaire, décembre 2019	241.04 \$
Purolator inc.	Frais de transport, eau potable, eaux usées	10.78 \$
	Frais de transport, eau potable, eaux usées	16.88 \$
	Frais de transport, eau potable, eaux usées	5.45 \$
	Enfouissement, redevances, octobre 2019	16 366.55 \$
Regie gestion mat. rés.	Conciergerie 20 Ch. du Roy est, octobre	183.96 \$
Rousseau Jean-Francois	Tonte pelouse c.mun.été 2019	288.00 \$
Saint-Pierre Hélène	Contrat ent. centre mun. 27 oct. au 9 nov. 19	880.00 \$
Saint-Pierre Serge	Contrat ent. centre mun. 10 au 23 nov. 19	880.00 \$

Services san. A. Deschênes	Contrat enl. ordures et récup. nov. 2019	12 920.51 \$
		<u>39 982.83 \$</u>

SUBVENTIONS - DONS

Centre d'études coll. Montmagny	Aide finan., cégep en spectacle 2019- 2020	50.00 \$
Cofec	Subv. municipale, novembre 2019	6 525.00 \$
École Saint-Jean	Participation rép., module de jeux	1 000.00 \$
Nadeau, Marymae	Aide financière, couches lavables	100.00 \$
Rousseau métal inc.	3 billets cocktail d'înatore - Musée maritime	270.00 \$
		<u>7 945.00 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

0.00 \$

FORMATION - CONGRÈS

Féd. Québ. Des municipalités	Formation, prise décision urban., L. Jacques	379.42 \$
		<u>379.42 \$</u>

HYDRO-QUÉBEC

Éclairage des rues	1 325.26 \$
Poste Normandin	242.49 \$
Vigie	767.78 \$
Épuration des eaux, rue Caron	1 945.98 \$
Épuration des eaux, étangs	2 164.10 \$
Garage	690.77 \$
438 Route de l'Église	69.81 \$
Maison communautaire Joly	1 866.44 \$
Station 401 Gaspé ouest	168.60 \$
Domaine	151.76 \$
Poste Faubourg	125.57 \$
Kiosque	231.50 \$
20 chemin du Roy est	164.33 \$
Parc Robichaud	72.83 \$
Quai	127.23 \$
Poste Ministère des transports	261.66 \$
Enseigne 921 gaspé ouest	20.93 \$
Enseigne 900 2e rang ouest	41.85 \$
Enseigne 801 gaspé est	20.93 \$
Salle Gérard-Ouellet	328.81 \$
Usine	2 574.48 \$
Centre municipal	1 983.10 \$

15 346.21 \$

TÉLÉPHONE

TÉLUS ET NÉGOTEL

Wifi	569.13 \$
Facture du 22 novembre, cpte 5078015493	166.61 \$

Télus mobilité	Téléphone cellulaire, relevé du 14/11/19	147.38 \$
		<u>883.12 \$</u>

AUTRES

Bouchard Carl	Travaux fin de saison 2019	398.09 \$
Deschênes Jean	Compensation salaire pompier CNESST	1 284.69 \$
École Saint-Jean	102 ensembles cadeaux	2 226.00 \$
Eklasion	Paiement final, animation culturelle	2 602.33 \$
Francoderole	Partenariat activité culturelle	322.50 \$
Hockey mineur l'Islet-Nord	Premier versement 2019-2020	14 500.00 \$
	Deuxième versement 2019-2020	6 750.00 \$
Hudon André	Remb. étui et vitre protectrice pour cellulaire	63.21 \$
Lemieux, Martine	Remb. achat lunch pour conseil	114.29 \$
Ministre du Revenu	Intérêts et pénalités sur remb.	77.13 \$
		<u>28 338.24 \$</u>

175 290.35 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

313-12-19

c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
 APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 167 433,05 \$:

COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2019 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		
		<u>0.00 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

6TemTi inc.	Heures inst. caméras Parc Rob. et MCJ	1 450.76 \$
Avantis Coopérative	Peinture, MCJ	17.25 \$
Asisto inc.	Analyse eau de surface Riv. T-Saumons	3 937.89 \$
Authentique Pose-café inc.	Cafés	128.57 \$
Bureautique Côte-Sud	Lect. photocopieur 01-10-19 au 01-11-19	304.02 \$
	Fournitures de bureau	187.28 \$
	Classeur pour plans	139.11 \$
Cofec	Balance fête nationale du Québec	2 046.11 \$
Formation Urgence Vie	Cours de secourisme	125.32 \$
Formules municipales	Relieur, feuilles index	346.59 \$
	Déneigement terrain usine de filtration	
Fortin Marcel	1/4	423.97 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	375.98 \$

Jalbertech inc.	Réparation de luminaire	74.73 \$
Journal L'Attisée	Publicité novembre 2019	640.70 \$
Journal L'Oie blanche	Avis public - dérogations mineures	447.26 \$
Journal Le Placoteux	Publicité salon du livre	132.22 \$
Messer Canada inc.	Location réservoir oxygène octobre 2019	419.66 \$
MRC de l'Islet	Service régulier inspection octobre 2019	371.25 \$
Pages Jaunes	Publicité novembre 2019	140.92 \$
RMG Prévention	Cendrier extérieur	316.17 \$
Soupe au bouton	Cont. financière, paniers de Noël 2019	600.00 \$

12 625.76 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Arpentage Côte-du-Sud	Certificat de piquetage	287.44 \$
	Plan et certificat de piquetage	9 737.49 \$
Bureautique Côte-Sud	Classeur usagé	471.40 \$
Ent. Robert Caron enr.	Excavation nettoyer étang, Gaspé Ouest	467.10 \$
Jalbertech inc.	Trouble chauffage, 20 ch. du Roy	186.46 \$

11 149.89 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Autobus Port-Joli	Transport bateau fantôme de l'Islet	114.98 \$
	Camp d'été, 23 au 27 juillet 2019	1 724.63 \$
Base 132	Affiche, domaine de Gaspé	66.69 \$
Fleuve espace danse	Atelier de danse, entente culturelle 2019	4 928.62 \$
La Griffunrie	Fournitures MCJ	21.40 \$
Journal L'Oie blanche	Publicité salon du livre	126.48 \$
Marchés G.S. inc.	Articles de nettoyage, Vigie	10.53 \$
Magasin Coop La Paix	Friandises pour Halloween	651.27 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Nettoyage nappes	248.36 \$
Nicoll, Glen	Lavage des vitres, Vigie	227.45 \$
Plomberie Martin Pelletier	Thermo pompe piscine, domaine	6 143.80 \$
Prodécor S.V.	Tapis	54.85 \$
Tourisme Chaud.-Appalaches	Adhésion 2020	781.83 \$

15 100.89 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

9203-7258 Québec inc.	Diesel	3 422.55 \$
	Essence	2 088.35 \$
A1 hydraulique	Pièces hydrauliques	114.15 \$
	Raccord	57.15 \$
Accessoires outillage Itée	Brosses pour balai mécanique	2 925.85 \$
Avantis Coopérative	Bois	627.30 \$
	Fournitures	35.48 \$
	Matériaux pour toiture garage municipal	1 438.14 \$
Buanderie Rivière-du-Loup	Salopettes	17.25 \$
	Serviettes industrielles	17.25 \$
Bureautique Côte-Sud	Papeterie	40.41 \$
Centre multiservices JC inc.	Réparation pompe à eau	52.87 \$
Concassage Marc-Syl inc.	Abrasif	1 777.69 \$
	Entrée électrique, bâtiment Ch. du moulin	3 012.84 \$
Cytech corbin		
EMCO Corporation	Manchon de réparation	1 707.38 \$
Excavation Deave Caron	Transport pour prise d'eau	459.90 \$

Excavation VCG inc.	Heures pelle mécanique et gravier Hrs fardier, pelle et camion, bornes sèches	2 869.79 \$ 1 979.87 \$
J.L. Desrosiers et fils inc.	Vis pneus	348.37 \$
J.S. Lévesque	Entretien annuel génératrice	1 193.07 \$
Jalbertech inc.	Réparateur ozoneur	183.96 \$
Laurendeau, Fernand	Affiches	163.00 \$
Martin Bastille inc.	Clôture pour patinette Plaques de stainless	4 471.94 \$ 1 160.96 \$
Michel Gamache et frères inc.	Matériaux granulaires et transport Inst. signalisation bris aqueduc Fourn. aqueduc divers, rue É.-Chamard Raccordement sanitaire, rue É.- Chamard Bris aqueduc Route 204	10 921.54 \$ 328.83 \$ 4 060.87 \$ 30 578.62 \$ 12 467.18 \$
Pavage réparations Francoeur	Réparation entrée d'eau Réparations d'asphalte	1 828.10 \$ 6 754.78 \$
Pièces et acc. St-Jean inc.	Fournitures	689.81 \$
Port-Joli pièces d'autos	Fournitures Jacket, salopette, bottes caoutchouc cap	1 165.41 \$ 579.31 \$
Roger Gauvin inc.	Sel	4 613.80 \$
Sable marco		
Serrurerie Alain Dumais inc.	Clés	31.96 \$
Service routier Éric		
Robichaud	Alternateur, courroie	723.23 \$
Transit D. Bernier inc.	Gravier et ciment	582.63 \$

105 491.59 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Centre multiservices JC inc.	Location compresseur à gaz	17.25 \$
CSE incendie et sécurité inc.	Entretien des apria Cylindres d'air	1 589.14 \$ 10 343.73 \$
Morin, Karl	Remb. de nourriture sur intervention	77.64 \$
Laurendeau, Fernand	Numéros pour bombonnes et collants	75.00 \$
Lévesque, Stéphane	Remb. de nourriture sur intervention	71.26 \$
Levitt Sécurité	Entretien d'équipement	523.14 \$
Municipalité Saint-Aubert MRC de l'Islet	Assistance-incendie, octobre 2019 Formation pompiers Vérif. annuelle camion + pompe portative	605.66 \$ 1 315.46 \$ 45.77 \$
Pièces et acc. St-Jean inc.	Peinture	7.75 \$
Pyro Secur	Ent. bouteilles d'air	95.43 \$
Taylor-Made entreprises	Matériel promotionnel	252.00 \$

15 019.23 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Avantis Coopérative	Fournitures	42.50 \$
Brault Maxtech inc.	Ent. annuel des 2 réacteurs UV Calibration et étalonnage détecteur d'ozone	1 477.43 \$ 1 050.59 \$
CDTEC Calibration inc.	Valve pour génératrice	371.49 \$
Convol Québec		
Groupe Corriveau EPC inc.	Réparation du dispositif - refoulement	1 156.42 \$
Jacques Caron inc.	Combinaison blanche	17.83 \$
Jalbertech inc.	Rép. bris suite à la panne de courant Appel d'urgence le 3 novembre 2019	183.96 \$ 275.94 \$
Javel Bois-Francs	Hypochlorite	699.26 \$
MS2 Contrôle inc.	Trouble sur valve	532.68 \$

Produits Sanitaires unique inc.	Articles de nettoyage	69.16 \$
Veolia Water Technologies	Colorimetre DR900	2 168.43 \$
		<u>8 045.69 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

0.00 \$

TOTAL DES ACHATS: 167 433.05 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

314-12-19

Demande de Terra Terre Solutions écologiques.

ATTENDU QUE le marché de Noël organisé par Terra Terre Solutions écologiques aura lieu à la fin novembre à Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE les organisateurs demandent à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli le prêt des locaux de la Vigie pour la tenue du marché de Noël;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'a pas comme politique de prêter les locaux de la Vigie et que par conséquent, elle facturera Terra Terre Solutions écologiques pour cette location;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite élargir l'accessibilité à la Vigie, mais en échange d'une visibilité accrue en tant que partenaire à l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
 APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 500 \$ pour le marché de Noël qui a eu lieu le 30 novembre et 1^{er} décembre à la Vigie à titre de partenaire financier de l'événement. Pour l'an prochain, le conseil municipal recommande de faire parvenir la demande d'aide financière en septembre.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

315-12-19

Demande d'autorisation pour le relais à vélo Aldo Deschênes Via Capitale.

ATTENDU QUE le relais à Vélo Aldo Deschênes Via Capitale amasse des fonds pour la Société canadienne du cancer et sera de passage à Saint-Jean-Port-Joli le samedi 13 juin prochain entre 10h15 et 11h15;

ATTENDU QUE le ministère des Transports exige que le relais à vélo fournisse une résolution des municipalités qui seront traversées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli autorise le relais à vélo Aldo Deschênes Via Capitale à traverser son territoire le 13 juin prochain entre 10h15 et 11h15.

316-12-19

Contribution financière pour le groupe Paramundo.

(Monsieur Richard Bernier avise le conseil municipal qu'il se retire de cette décision).

ATTENDU QUE le groupe Paramundo demande une aide financière pour un voyage humanitaire en Haïti en mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli ne désire pas participer financièrement à cette activité.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

317-12-19

Demande pour le projet Embarque Chaudière-Appalaches.

ATTENDU QUE ce projet vise à rendre des stationnements disponibles comme incitatifs au covoiturage dans les municipalités;

ATTENDU QU'il existe déjà des espaces de ce genre dans le stationnement du restaurant le Normandin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ne pas donner suite à cette demande pour l'instant.

Demande pour le 40^e anniversaire du CAB des MRC de Montmagny-L'Islet.

ATTENDU QUE le Centre d'aide bénévole des MRC de Montmagny et L'Islet veut souligner par diverses festivités ses 40 ans de fondation;

ATTENDU QU'une demande de commandite est adressée à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
 APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 200 \$ pour le 40^e anniversaire du CAB des MRC de Montmagny et L'Islet.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

 Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.3 Correspondance.

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

<u>Expéditeur</u>	<u>Sujet</u>
<u>Procès-verbaux</u>	
MRC de L'Islet	Session régulière du 15 octobre 2019.
<u>Autres</u>	
Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux	Accusé réception de la résolution pour la demande de conversion de l'horaire de faction de Saint-Jean-Port-Joli en horaire à l'heure (ambulanciers).
Janine Lacroix/Rénald Nadeau	Remerciements pour évacuation.
Havre des femmes	Rassemblement du 6 décembre 2019.
Normand Caron	Déclaration des intérêts pécuniaires.
Jean-Pierre Lebel	Déclaration des intérêts pécuniaires.
Stanley Bélanger	Déclaration des intérêts pécuniaires.
Anthony Hallé	Déclaration des intérêts pécuniaires.
Pierre Bussièrès	Déclaration des intérêts pécuniaires.
Lyne Jacques	Déclaration des intérêts pécuniaires.
Richard Bernier	Déclaration des intérêts pécuniaires.

4.4 Soumission pour les produits pétroliers 2020.

ATTENDU QUE des demandes de soumission par voie d'invitation écrite ont été formulées auprès des deux fournisseurs retenus par le conseil municipal et confirmées à la séance de travail du 25 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour les produits pétroliers 2020 avec **l'escompte suivant par litre**;

	<u>Essence</u>	<u>Diesel</u>	<u>Huile à chauffage</u>
Les Pétroles B. Ouellet Inc	0,0125 \$	0,0125 \$	0,0125 \$
Les Huiles Lord	0,0109 \$	0,0109 \$	0,0109 \$
Les Huiles Desroches Inc	0,0150 \$	0,0250 \$	0,0250 \$

ATTENDU QUE pour l'essence, la soumission la plus basse conforme est celle de **Les Huiles Desroches inc** avec 0,0150 \$ d'escompte par litre;

ATTENDU QUE pour le diesel, la soumission la plus basse conforme est celle de **Les Huiles Desroches inc** avec un escompte de 0,0250 \$ par litre;

ATTENDU QUE pour l'huile à chauffage, la soumission la plus basse conforme est celle de **Les Huiles Desroches inc** avec un escompte de 0,0250 \$ par litre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de fourniture de diesel, d'huile à chauffage et d'essence à **Les Huiles Desroches inc** jusqu'au 31 décembre 2020.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

320-12-19 **4.5 Adoption du budget de la Régie intermunicipale de l'Anse-à-Gilles pour l'année 2020.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'approuver le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles pour l'année 2020 pour un montant de 233 025 \$. La participation financière de la municipalité de **Saint-Jean-Port-Joli est établie à 20 480 \$.**

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

321-12-19 **4.6 Adoption du budget de la Régie intermunicipale de L'Islet-Montmagny pour l'année 2020.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'approuver le budget de la Régie intermunicipale L'Islet-Montmagny pour l'année 2020 pour un montant de 741 540\$. La participation financière de la municipalité de **Saint-Jean-Port-Joli est établie à 97 347,56 \$.**

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.7 Dépôt du registre public des déclarations de dons.

Conformément au dernier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le secrétaire-trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil de l'année, un extrait du registre des dons reçus de 200 \$ et plus par les élus, selon ce que prévoit cet article.

Or, aucun don n'a été inscrit à ce registre durant l'année en cours.

322-12-19 **4.8 Personnes désignées au niveau local en matière de gestion des cours d'eau.**

ATTENDU QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

ATTENDU QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

ATTENDU QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli demande à la MRC de L'Islet de nommer **le directeur des travaux publics, monsieur André Hudon** comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

Une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.

323-12-19 **4.9 Adoption du budget révisé 2019 de l'OMH Saint-Jean-Port-Joli.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le budget révisé 2019 de l'OMH de Saint-Jean-Port-Joli et de verser un montant supplémentaire de 905 \$ comme contribution au déficit de fonctionnement.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

324-12-19 **4.10 Engagement d'une technicienne en comptabilité.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a ouvert un poste de technicienne comptable en prévision du départ de madame Aline Chouinard le 31 décembre prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'engagement d'une nouvelle ressource avant le départ pour favoriser une transition efficace;

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines a procédé à des entrevues le 2 juillet dernier auprès de deux (2) candidates sélectionnées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de procéder à l'engagement de madame France Boucher à titre de technicienne comptable à compter du 2 décembre prochain selon les termes et conditions salariales établis.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

d'abroger la résolution 243-08-19.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

325-12-19 **4.11 Appel d'offres pour le traitement des matières recyclables.**

ATTENDU QUE le contrat actuel pour le traitement des matières recyclables pour Saint-Jean-Port-Joli prend fin le 31 décembre prochain;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet sollicite un mandat auprès de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli pour amorcer les démarches en vue d'aller en appel d'offres pour l'ensemble des municipalités dans la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater la MRC de L'Islet pour agir au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli dans l'élaboration et la gestion d'un appel d'offres auprès de soumissionnaires concernant le traitement des matières recyclables.

5. URBANISME :

326-12-19 5.1 Engagement d'un directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a ouvert un poste de directeur (trice) du service de l'urbanisme et de l'environnement en prévision du départ de madame Martine Lemieux le 31 décembre prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'engagement d'une nouvelle ressource avant le départ pour favoriser une transition efficace;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à des entrevues le 7 novembre dernier auprès de trois (3) candidats(es) sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de procéder à l'engagement de monsieur Nicolas Pilote à titre de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement à compter du 25 novembre selon les termes et conditions salariales établis.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

5.2 Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 261 rue Lionel-Groulx.

Le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 261 rue Lionel-Groulx.

327-12-19 5.3 Dérogation mineure concernant le 261 rue Lionel-Groulx.

(Madame Lyne Jacques avise le conseil municipal qu'elle se retire de cette décision).

ATTENDU QUE le propriétaire du 261 rue Lionel-Groulx présente une demande pour une dérogation mineure afin de régulariser la construction d'une remise pour équipement de piscine ainsi que le patio entourant la piscine situé à moins de 2 mètres de la limite de lot;

ATTENDU QUE la remise a été construite à une époque où le règlement de zonage permettait une remise sans mention spécifique ou de normes particulières pour une remise pour équipement de piscine;

ATTENDU QUE la remise pouvait être implantée à un minimum d'un mètre de la ligne (sans ouverture);

ATTENDU QUE sur le plan de localisation, la remise est située à 1,21 et 1,25 mètre de la limite latérale et 1,04 mètre de la limite arrière;

ATTENDU QUE le permis pour la construction d'une piscine semi-creusée a été délivré le 3 juin 1993 avec la mention à deux (2) mètres minimum de la ligne ;

ATTENDU QUE sur le plan de localisation le patio entourant la piscine semi-creusée est à moins de 2 mètres (1,49) du côté Sud-Est;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure considérant qu'à l'époque, il était permis de construire une remise à 1,00 mètre de la ligne (sans ouverture). Il est aussi recommandé d'accorder la dérogation mineure pour régulariser la construction d'un patio entourant la piscine à moins de 2 mètres de la ligne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure considérant qu'à l'époque, il était permis de construire une remise à 1,00 mètre de la ligne (sans ouverture).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

d'accorder la dérogation mineure pour régulariser la construction d'un patio entourant la piscine à moins de 2 mètres de la ligne.

5.4 Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 25 rue Joseph-Gagnon.

Le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 25 rue Joseph-Gagnon.

328-12-19 **5.5 Dérogation mineure concernant le 25 rue Joseph-Gagnon.**

ATTENDU QUE la propriétaire du 25 rue Joseph-Gagnon fait une demande d'une dérogation mineure pour un projet de construction d'un bâtiment complémentaire;

ATTENDU QUE le bâtiment est prévu dans la seconde cour avant puisque le terrain borne sur deux rues, rue Joseph-Gagnon et Toussaint;

ATTENDU QUE la situation du bâtiment principal détermine les cours latérales, arrière et avant;

ATTENDU QUE le bâtiment est prévu à un minimum de 10 mètres de la limite de la rue Toussaint;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 705-13 ne permet pas de construction dans la seconde cour avant pour un usage industriel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accorder la demande de dérogation mineure et de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire dans la seconde cour avant (rue Toussaint) à un minimum de 10 mètres de la limite de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure et permet la construction d'un bâtiment complémentaire dans la seconde cour avant (rue Toussaint) à un minimum de 10 mètres de la limite de propriété.

5.6 Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 4 avenue de Gaspé Est.

Le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 4 avenue de Gaspé Est.

329-12-19 **5.7 Dérogation mineure concernant le 4 avenue de Gaspé Est.**

ATTENDU QUE le propriétaire du 4 avenue de Gaspé Est a mandaté un arpenteur-géomètre afin qu'il puisse donner son opinion sur la situation de l'immeuble;

ATTENDU QUE le rapport du certificat de localisation indique des irrégularités comme :

-Cinq (5) thermopompes et un (1) réservoir de propane qui ne respectent pas les dispositions de l'article 7.5 du règlement de zonage 705-13.

-La base de béton pour l'enseigne située à moins de 2,00 mètres de l'emprise du chemin du Roy Est, ce qui ne respecte pas les dispositions de l'article 15.9 du règlement de zonage 705-13.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble demande de régulariser la situation par une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les thermopompes les plus près de la limite du voisin sont à 0,95 mètre alors que la norme minimale requise est de 2 mètres;

ATTENDU QUE le réservoir de propane le plus près est situé à 0,41 mètre alors que la norme minimale requise est de 1,5 mètre;

ATTENDU QUE la base de béton pour l'enseigne est située à 1,11 mètre de la limite de propriété alors que la norme minimale requise est de 2 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande:

-d'accorder la dérogation mineure pour la localisation des thermopompes à condition que le propriétaire obtienne du propriétaire de l'immeuble voisin (26 chemin du Roy Est) son approbation.

-Le déplacement du réservoir de propane dans la cour arrière puisqu'il est possible de rendre conforme l'implantation de ce réservoir.

De ne pas accorder la dérogation pour la base de béton servant de support pour l'enseigne et d'appliquer les dispositions de l'article 15.9, soit 2 mètres minimum;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour la localisation des thermopompes étant donné que le propriétaire a obtenu du propriétaire de l'immeuble voisin (26 chemin du Roy Est) son approbation.

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour les réservoirs de propane dans la cour latérale puisque le propriétaire a obtenu du propriétaire de l'immeuble voisin (26 chemin du Roy Est) son approbation et que le rapport du directeur incendie conclut que l'installation est sécuritaire.

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour la base de béton servant de support pour l'enseigne à 1,11 mètre de la limite de propriété, mais ne se tient pas responsable d'un éventuel bris à l'enseigne dans le futur.

330-12-19 **5.8 Demande d'un permis de rénovation concernant le 322 avenue de Gaspé Ouest.**

ATTENDU QUE le 5 juin 2017 le règlement 753-17 relatif à la citation du site du Domaine Médard-Bourgault a été adopté;

ATTENDU QUE le propriétaire a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ce site;

ATTENDU QUE monsieur André Bourgault doit refaire les galeries de sa maison, avant et arrière;

ATTENDU QU'il a déposé sa demande accompagnée d'une photo de 1948 et une photo du modèle projeté;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de délivrer le permis de construction des galeries de la maison du 322 avenue de Gaspé Ouest;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières

APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction pour les galeries de la maison du 322 avenue de Gaspé Ouest.

331-12-19 **5.9 Finition extérieure du bâtiment au 902 côte de Saint-Aubert.**

ATTENDU QU'il est stipulé à l'article 3.7 du règlement 707-13 que le revêtement extérieur d'un bâtiment doit être terminé dans les vingt-quatre (24) mois suivant la date d'émission du permis de construction;

ATTENDU QUE les anciens propriétaires de la maison ont été avisés de la situation et qu'il y a eu transaction et le nouveau propriétaire n'a pas été informé de cette irrégularité;

ATTENDU QUE l'actuel propriétaire nous mentionne par écrit qu'il s'engage à faire les travaux au printemps 2020;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de permettre que la finition extérieure de la maison au 902 chemin Côte de Saint-Aubert soit terminée au plus tard le premier juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier

APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde un délai afin de permettre que la finition extérieure de la maison au 902 chemin Côte de Saint-Aubert soit terminée pour le 1^{er} juin 2020.

6. TRAVAUX PUBLICS :

332-12-19 6.1 Location de machinerie pour le déneigement des trottoirs.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend mettre **l'emphase sur l'entretien des trottoirs en période hivernale afin de favoriser des déplacements à pied plus sécuritaire**, notamment aux heures où les élèves de l'École Saint-Jean circulent pour aller à l'école;

ATTENDU QUE cette volonté s'inscrit dans les objectifs de la planification stratégique 2019-2021 **comme étant une priorité**;

ATTENDU QUE la municipalité veut investir dans des outils et équipements **favorisant le déneigement des trottoirs** et des bornes d'incendie l'hiver;

ATTENDU QUE la municipalité a requis de la compagnie **Lavoie Équipement Agricole** de L'Islet la production d'une offre de location sans obligation d'achat;

ATTENDU QUE l'offre de services reçue le 12 novembre 2019 prévoit un montant de **location sur 24 mois de 48 835,44 \$** plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la compagnie Lavoie est la plus proche pour offrir le service en cas de besoin et qu'il s'agit d'une première expérience pour la municipalité avec ce type d'équipement;

ATTENDU QUE cette volonté du conseil municipal et le fait que la saison hivernale est déjà commencée font en sorte qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé à Lavoie Équipement Agricole, de gré à gré;

ATTENDU QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter l'offre de location de 24 mois de la compagnie Lavoie Équipement Agricole pour un tracteur Antonio Carraro neuf pour un montant total de **48 835,44\$ plus les taxes applicables**. Le directeur général et le directeur des travaux publics sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette transaction.

La municipalité de Saint-Jean-Port-Joli pourra se prévaloir d'une **option d'achat sans obligation** au terme de ce contrat de location au montant de **19 020 \$ plus les taxes applicables**.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

7. AUTRES :

333-12-19 **7.1 Demande au ministère des Transports concernant des traverses pour piétons.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire que soit ajoutée une traverse pour piétons sur la route 204 et que pour celle près de l'église sur la route 132, des améliorations soient apportées dans le but de rendre les déplacements à pied encore plus sécuritaires;

ATTENDU QUE dans le cas de la traverse sur la route 132, l'ajout d'un commerce face à l'église accroît de manière significative l'achalandage dans ce secteur et par conséquent les déplacements à pied;

ATTENDU QUE ces deux (2) traverses sont sur des routes appartenant au ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

M. Jean-Pierre Lebel
Mme Lyne Jacques

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli demande au ministère des Transports d'améliorer la sécurité à la traverse pour piétons près de l'église sur la route 132 ainsi que d'ajouter une autre traverse sur la route 204 près de la Coop La Paix.

7.2 Comité du Domaine de Gaspé.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

334-12-19 **7.3 Prolongation du contrat de chargée de projet de Joanie Lévesque.**

ATTENDU QUE madame Joanie Lévesque avait été engagée à titre de chargée de projet pour faire l'inventaire patrimonial sur la sculpture, conformément à la résolution 164-05-19;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications a accordé une somme maximale 15 000\$, équivalant à 75% des coûts totaux pour ce projet d'inventaire et que les fonds n'ont pas encore tous été utilisés, conformément à la résolution 56-01-19;

ATTENDU QUE le contrat accordé à madame Joanie Lévesque pouvait être prolongé d'un mois au besoin;

ATTENDU QUE le projet, en raison de son importance et de la charge de travail qu'il demande, n'est pas encore terminé

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal prolonge d'un mois, pour décembre 2019, le contrat de madame Joanie Lévesque pour une somme de 1 000 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

8. Période de questions.

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

335-12-19 **9. Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 21 :00 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

- Invitation à la présentation du budget 2020 le mercredi 18 décembre à 19h30.
- Bruit causé par les freins moteurs dans la route 204.
- Comité du Domaine de Gaspé (mandat, objectifs et formation).
- Ménage du petit chalet de ski de fond à faire cette semaine (sortir le bois).
- Suggestion que la municipalité puisse souligner les bons coups et les réussites de nos gens ainsi que donner un suivi des différents dossiers en cours.